Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1354

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
3 septembre 1998 – nº 1354
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Une étape vers la 11e révision de l'AVS

Souvent le calendrier des votations bouscule la chronologie politique, brouillant la perception des enjeux.

Ainsi le 27 septembre prochain, nous nous prononcerons sur l'initiative syndicale fixant à 62 ans l'âge de la retraite des femmes. Mais, direz-vous, cette demande reflète la situation actuelle. Certes, mais la 10e révision de l'AVS, approuvée par le peuple en 1995, doit conduire à élever cette limite à 64 ans dès 2005. Oui mais, ajouterez-vous, le projet de 11e révision, envoyé ces jours en consultation, prévoit la retraite à 65 ans pour toutes et tous, avec possibilité de quitter la vie active dès 62 ans sous certaines conditions. Alors pourquoi ce scrutin dont l'enjeu paraît d'emblée dépassé?

C'est que nous sommes en pleine guerre de position. Rappel. La 10e révision a apporté des améliorations substantielles, en particulier pour les femmes: revalorisation des basses rentes, rente indépendante de l'état-civil (splitting), bonus éducatif et social notamment. Au dernier moment et contre l'avis du Conseil fédéral, la majorité du Parlement a cru bon d'introduire cette augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, histoire de faire payer à ces dernières les avantages qu'elle avait péniblement consentis.

C'est alors que l'USS et la direction socialiste se fourvoyèrent en lançant le référendum. La base militante et le souverain ne les suivirent pas, préférant engranger les bénéfices immédiats de la révision plutôt que de risquer de tout perdre. Restait alors l'initiative populaire, dite de rattrapage, pour épurer la 10e révision de son défaut majeur, une idée que nous avions contribué à lancer (*DP* 1173): la question de l'âge de la retraite doit se régler dans le cadre d'une solution plus flexible qui tienne compte des besoins et des vœux différenciés de la population.

La flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la majorité ne pourra s'offrir

Cette initiative tactique est-elle aujourd'hui dépassée? Certes elle ne répond pas au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et exclut la souplesse qu'exige la diversité des situations professionnelles et personnelles. Mais elle n'a qu'un caractère provisoire. Elle prépare le terrain à la prochaine révision en tentant de créer un rapport de force favorable à une solution socialement acceptable. Car la nécessaire flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la grande majorité ne pourra s'offrir. Les premières réactions négatives à l'égard du projet de retraite flexible – radicaux, démocrates du centre, patronat – montrent bien la nécessité de construire ce rapport de force. JD